

REPUBLIQUE POPULAIRE -
REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE -

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE -

ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE -

L O I

N° 033/APN/ 79 Port nt ratific tion des
Contr ts signes le 18 Septembre 1979 entre
la République Popul ire Revolutionn ire de
Guinée et la KREDITANSTALT. FUR WIEDERAUFRAU
de la R.F.A. -

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE -

Vu Les rticles 7,9,14et15 de la Constitution

Après en avoir délibéré

Adopte la loi dont le teneur suit :

Article 1er / Sont ratifiés, les Contr ts signes le 18 Septembre
1979 entre la République Popul ire R'volutionn ire de Guinée et
la KREDITANSTALT. FUR WIEDERAUFRAU, une institution Bancaire de
la République Fédérale D'ALLEMAGNE -

Article 2 / La présente loi enregistrée et publiée au journal
Officiel de la REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE.

AINSI DELIBERE ET ADOPTE EN SEANCE PUBLIQUE .-

CONAKRY, LE 12 NOVEMBRE 1979

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE
NATIONALE .-


DAMANTING CAMARA